

Préfecture, où Domer a peint, pour le plafond du salon bleu, le *Triomphe de Diane*, qui se déroule superbement dans le ravissant éclat de l'Aurore, au milieu des vibrations d'un ciel élyséen. L'artiste a peint Diane chasserresse frappant un cerf aux abois, tandis que le char matinal du soleil s'élève dans le firmament doré, suivi du cortège des Heures dont la théorie se perd dans les buées lumineuses. Le cerf, pamé, sortant d'une onde qui s'argente, tend le col au coup que va porter la fière déesse. Au-dessus de cette vision d'une chasse divine, où se mêlent les meutes excitées, les Amours et les Déesses, s'élançe, en plafonnant, le quadrigé de Phœbus, dans un mouvement d'une incomparable hardiesse.

Nous voici revenus sur la rive droite, dans l'Hôtel de Ville de Lyon, où nous pouvons admirer, à côté de la *Veritas Victrix*, la splendide composition de la mémorable *Journée du 21 juin 1320*, dans la salle Henri IV; scène grandiose, éclairée par un ciel riche de tons bleus et laiteux, comme Domer seul savait les trouver, avec une recherche dans les détails et une conscience dans l'étude de l'histoire, qui font de cette composition une page inoubliable de l'histoire de Lyon et de ses franchises.

Les Lyonnais, en effet, après avoir combattu pour leur émancipation, et préparé, par leur résistance, la réunion de Lyon à la couronne de France, consacrée par le glorieux traité de Vienne du 10 avril 1320, obtiennent enfin, par la charte du 21 juin 1320, reconnaissance et confirmation définitive de leurs privilèges, franchises, immunités et libertés. Désormais, les Lyonnais pourront tenir des assemblées entre eux, élire des conseillers pour administrer la chose publique, avoir des archives, imposer une taille pour les nécessités de la ville, faire le guet pendant la nuit, enfin avoir la garde des portes et les clefs de la cité.